

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 33 (1945)

**Heft:** 686

**Artikel:** Liste des femmes élues juges prud'hommes : total 26 : (contre 23 en 1932 et 30 en 1935)

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-265510>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Cliché Mouvement Féministe  
„Le geste fatidique qui dépouillera la femme de sa grâce et de son charme...“

D'abord la proportion des votantes dans certains groupes. O vous, hommes politiques de tous partis, qui tombez lors de chaque consultation populaire contre l'absentisme (vous avez même forgé cet affreux mot à cet unique effet!) des électeurs, avez-vous jamais pu calculer comme ce fut le cas dans le Groupe XI (Patronnes) une proportion de 91 % (134 votantes sur 158 inscrites)? Ceci seul, et compte tenu des chinoiseries administratives que nous signalons plus loin, suffirait à prouver le désir catégorique de voter que possède toute une série de femmes.

Ensuite les complications sans fin de ces élections. Sans croire comme quelques-unes qui l'ont fait exprès de rendre la tâche si difficile aux femmes pour les dégouter à tout jamais du devoir électoral! il faut pourtant constater que les dispositions de la loi qui obligent les femmes à se réinscrire à nouveau à chaque élection, pièce de légitimation en main, découragent fortement quelques-unes, qui n'oublient pas le temps déjà perdu dans des bureaux en 1932 et 1935, et qui multiplient maintenant les séances pour les retraits et les vérifications de cartes de rationnement alimentaire et de combustible dont nous sommes si généreusement gratifiés en ce même printemps 1945. Et puis si nous faisons queue pour obtenir des coupons de tourbe ou de fromage, nombre de femmes se soucient beaucoup moins des élections aux tribunaux de prud'hommes; vous leur dites bien que celles-ci intéressent toutes les femmes, mais nombre d'entre elles vous répondent que les différends dans leur profession peuvent se régler par d'autres moyens par exemple pour celles qui

sont fonctionnaires, ou institutrices! et que c'est uniquement pour sauvegarder un principe qu'elles vont s'inscrire et ensuite voter — sans compter que, se souvenant des cohues et des embouteillages des deux précédentes élections, il en est qui, l'âge les obligeant maintenant à certaines précautions, sont restées chez elles!

Cette complication de la réinscription à chaque élection, la Commission de révision de la loi instituée après la votation de 1935 et dans laquelle siégeaient trois femmes avait demandé son abrogation — sans aucun succès, nous l'avons déjà dit. Inutile donc de s'appesantir à nouveau sur ses inconvénients. Mais que dire alors des décisions prises en haut lieu pour trancher une question que notre Commission de révision avait clairement exposée, et qui, du fait qu'il a été refusé d'en tenir compte, crée le plus extraordinaire arbitraire: le statut des ménagères!

La loi de 1897 ayant été faite du temps où les femmes ne votaient pas, et les hommes ne pratiquant, pas en général la profession de « maître de maison », aucune difficulté ne surgit avant 1932. A ce moment-là déjà, le problème se posa: dans quelle catégorie classer des femmes qui n'exercent point d'autre profession que celle de tenir leur ménage — ce qui, certainement, en est une à nos yeux, mais pas à ceux de ces messieurs! Toutefois, il y a 13 ans, le problème domestique était moins aigu que maintenant, l'on ne vit pas surgir les mêmes absurdités qu'aujourd'hui: le critère fixé étant celui de la direction d'une domestique, toutes les femmes qui allaient s'inscrire, et se trouvaient, même temporairement, sans auxiliaire de ménage habitant constamment chez elles, eussent-elles été classées dans la catégorie des « ouvrières ». Or, ceci nous paraît fausser complètement le sens et l'esprit de la loi: certes, nombre de femmes se trouvent obligées par les circonstances actuelles, et notamment la pénurie de personnel de maison, de faire elles-mêmes leur ménage avec l'aide d'auxiliaires temporaires; mais elles juges représenteront-elles vraiment les intérêts des « ouvrières »? ne trancheront-elles par forcément des cas qui leur sont soumis avec une mentalité de « patronne »? C'est une question que l'on ne peut éviter de se poser.

Il nous paraît d'ailleurs, après cette triple expérience, dont l'apport féminin a fourni la preuve, que notre loi genevoise, lorsque l'on se décidera enfin à la réviser, aurait tout à gagner à être comme dans d'autres cantons une loi d'ordre professionnel et à ne pas s'étendre indifféremment à tous les citoyens, qui soit le métier qu'ils exercent. Il nous paraît aussi qu'il serait bon de ne pas lui appliquer les dispositions qui, paraît-il, veulent que compte comme domicile d'un électeur celui où il habite et non pas celui où il exerce son activité, et cela justement puisqu'il s'agit d'une loi professionnelle: il est singulier en effet qu'une avocate (ou un avocat) ou un médecin, homme ou femme, habitant la banlieue ne puisse exercer son droit d'électeur au lieu où se trouve son étude ou son cabinet de consultation, quand c'est là qu'il paye ses impôts!

Ce ne sont là que les suggestions d'une

**MATURITÉS**  
BACC. POLY.  
**LANGUES MODERNES**  
ADMINISTRATION  
**École LEMANIA**  
LAUSANNE

33 professeurs méthodes éprouvées  
programmes individuels gain de temps



## Les femmes et les livres

### S. Corinna Bille

Longtemps je me suis défendue de lire *Théoda*. On en disait trop de bien... et puis j'ai horreur du Valaisan pittoresque. Même quand c'est Zermattien qui nous parle, j'ai peine à ne pas me hérissier. Trop de gens se pâment dès qu'on leur montre une Valaisanne en chapeau plat. Si elle est à genoux, c'est du délice. « La religion est surtout touchante, disait Benjamin Constant, pour ceux qui n'y croient pas ».

Cependant j'avais lu, voici deux ou trois ans, de Corinna Bille, une nouvelle: *La Bête*. Oh! une nouvelle de rien du tout. Soixante ou quatre-vingts lignes au plus. Et cependant une très grande chose. A cause de cette Bête-là, j'ai fini par prendre en mains *Théoda*. J'ai feuilleté ce roman, le premier de l'auteur dont le portrait se voit au repli de la couverture. Elle a l'air d'une écolière. D'une écolière 1900, pensive et sage, avec son « bouffant » qui s'affaisse et son col droit, piqué d'une broche ronde, entre les revers de la ja-

quette. Le visage est sensible et régulier, le regard grave et droit. Pas l'ombre d'artifice ou de prétention.

J'ai donc ouvert *Théoda*... et je l'ai lu d'un bout à l'autre avec ravissement. C'est une œuvre exquise et très neuve, sans aucun pittoresque facile. Non pas un roman, bien que le récit s'appuie sur un fait historique. Plutôt une sorte de poème, de poème en prose où la nature, le paysage, les fleurs, les bêtes, les sœurs jouent leurs rôles, moins de comparaisons que de protagonistes.

L'action se déroule dans une haute vallée de la rive droite du Rhône, au sein de ce Valais qui est pour l'auteur « le pays de l'Absolu », « parce qu'il y a en lui quelque chose de terrible et de très pur ». C'est l'histoire de deux amants qui, voici plus d'un siècle, monteront sur l'échafaud avec le sourire. La belle et dangereuse Théoda, venue d'une autre vallée pour épouser Barnabé et vivre avec lui à Teroua, s'prend bientôt d'un beau et fier garçon de ce village: Rémi Carroz. C'est l'amour-passion qu'exaspèrent les obstacles dressés par les hommes et qui conduit à la mort. Cet amour se développe au milieu des travaux de la vigne, des champs et de l'alpage, car nous participons ici à la vie d'une de ces populations nomades qui montent et descendent au flanc de la montagne, qui déménagent et emménagent jusqu'à sept fois l'an. En outre — c'est tout le charme du livre — le récit nous est fait par une fillette, Marcelline, la huitième d'une famille de onze enfants, la petite sœur de Barnabé, la propre belle-sœur de Théoda.

## IN MEMORIAM

### Mme Serment-Monnier

Il y eut de la tristesse dans beaucoup de coeurs à l'annonce de ce décès, qui pourtant suivait une longue retraite et une longue maladie; car à tous les dons que la nature lui avait généreusement octroyés, Marie-Claire Serment-Monnier en joignait un qui ne peut s'accorder: le charme.

Spirituelle, séduisante, aimable, cette fille de Marc-Monnier, le critique bien connu, le connaisseur spécialisé surtout de la littérature italienne à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, cette sœur de Philippe Monnier, dont elle gardait pieusement le souvenir, aurait certainement pu, elle dont la mère aussi avait publié sous le pseudonyme de Jean Desroches plusieurs séries de contes et de nouvelles, se faire un nom dans les lettres de notre pays et même au-delà. Mais elle s'y refusa toujours: « il y a bien assez de Monnier, qui écrivent sans que je m'en mêle encore! » disait-elle à ses familiers, et jamais ni me fut possible à la rédactrice du *Mouvement* d'obtenir d'elle le manuscrit d'une causerie, à la fois vivante, malicieuse et documentée sur Mrs. Beecher-Stowe, qui lui avait été extorquée — le terme n'est pas exagéré! — pour le premier Courre de Vacances suffragiste tenu en 1919 à Château-d'Oex! Mais si nous avons été privés de la sorte de bien des joies littéraires, d'autres alors en ont bénéficié, car ce qu'elle refusa à écrire, Mme Serment-Monnier le donna largement aux élèves qui suivirent les cours de littérature qu'au cours de sa carrière elle organisa chez elle avec quelques amies, et qui ont ouvert des horizons d'intelligente compréhension, de goût raffiné, de tact spirituel à bien des générations de jeunes. Car elle avait le don inné de l'éducation, le talent de faire comprendre et aimer les belles choses, suivant en cela une tradition familiale dont elle pouvait être fière.

Et sans doute, cette tradition, les souvenirs de son enfance et de sa jeunesse, les travaux de son âge adulte ont-ils contribué à lui apporter, au milieu des tristesses et des chagrins dont son existence ne fut que trop remplie, cette sérénité, disons même cette gaîté, cette bienveillance, cet intérêt pour la vie qui rendaient son commerce si précieux. Elle fut dans son cercle intime admirable

de dévouement et de tendre abnégation, mais elle fut aussi pour nous toutes, en dehors de sa famille, une amie charmante et accueillante. Nous la voyions à l'Union des Femmes de Genève, au Soroptimist-Club, pour ne parler que de nos groupements féminins; elle lisait le *Mouvement*, si elle se refusait à y écrire; elle était féministe, non pas militante, mais par principe; elle nous marquait sa sympathie à chaque occasion. Et c'est pour cela que son départ — la fin de longues souffrances, de longues tristesses, d'une vie courageusement supportée... nous a mis à toutes l'âme en deuil.

E. Gd.

### Sophie Hauser

Sophie Hauser s'est éteinte à Berne, sa ville natale, le 13 mai 1945.

Nous l'avions rencontrée à Bâle, un mois plus tôt, gaie et pleine d'entrain, après une cure de repos imposée. La lettre de deuil nous a doucement surprise; c'est une vieille et chère amie quï s'en est allée.

Relieuse de talent, peintre de charmantes toiles, Sophie Hauser consacra une partie de son temps à la cause des arts décoratifs en Suisse. Membre à deux reprises de la Commission fédérale des Arts appliqués, elle organisa les débuts du *Bel Ricordo*, institution chargée d'améliorer le niveau artistique des souvenirs de voyages. Quelle n'était pas sa joie de nous faire les honneurs de la collection de mille petits objets choisis, parmi les meilleurs de l'artisanat de notre pays!

Sophie Hauser a donné aussi beaucoup de sa peine et de son temps à la Société suisse des femmes peintres et sculpteurs et fut la secrétaire très dévouée du Comité central alors que Mme Liljequist était présidente. Par la suite, elle présida elle-même la section bernoise avec grande compétence.

Dans les nombreux jurys dont elle fit partie, nous l'avons toujours vue partagée entre le désir d'éliminer tout ce qui n'était pas assez bien pour l'honneur de notre Société et le regret de faire de la peine à l'artiste refusée.

Que ces quelques lignes de souvenir ému et reconnaissant disent à sa famille et à ses amis les regrets de ses collègues genevoises et en particulier du groupe des émaillistes pour qui elle fut si dévouée.

B. S.A.

## Liste des femmes élues juges prud'hommes Total 26

(contre 23 en 1932 et 30 en 1935)

Mmes et M. (P = Juge patronne ; O = Juge ouvrière):  
GROUPE I (Horlogerie) VUILLE, L., horlogère (O, candidate de l'Union des Syndicats).  
GROUPE VI (Habillement) (P.): MONT, Marg., modiste, DUPONT, L., couturière, REY, Raymonde,

**LA RÉSIDENCE**  
**Florissant 11**  
**GENÈVE**  
**Hôtel-Restaurant Bar**  
Grands et petits salons pour réceptions  
**160 lits**      **50 salles de bains**  
Téléphone dans toutes les chambres  
Deux tennis - Parc pour autos - Arrangements p. familles  
G. E. LUSSY, Dir.

Si notre journal vous intéresse, aidez-nous à le faire connaître et à lui trouver des abonnés.

Ou plutôt non. Ce n'est pas une enfant qui parle. C'est une femme déjà mûre, qui rappelle, ordonne et coordonne de son mieux ses souvenirs, si bien « qu'elle voit avec les yeux de l'enfance et ses yeux d'aujourd'hui simultanément ». La femme est indulgente comme l'enfant fut autrefois partagée entre l'admiration et la réprobation. L'admiration pour cette belle-sœur ardente et téméraire, la réprobation pour celle qui commet le péché d'adultére. Les coupables, elle les contemplait un peu « comme les poupées saintes », si belles sur le petit autel du transept, et, « malgré ce qu'ils firent ou à cause de ce qu'ils firent », le désir, l'effroi et le respect se mêlaient dans son cœur.

Aucune fausse naïveté n'entache ce récit. La naïveté vraie nous est au contraire garantie par les douces et sages réflexions de la conteuse. Corinna Bille avoue avoir simplement mêlé à l'intrigue les souvenirs d'enfance que sa mère lui racontait autrefois « d'une voix singulièrement prenante ». Mais Carroz. C'est l'amour-passion qu'exaspèrent les obstacles dressés par les hommes et qui conduit à la mort. Cet amour se développe au milieu des travaux de la vigne, des champs et de l'alpage, car nous participons ici à la vie d'une de ces populations nomades qui montent et descendent au flanc de la montagne, qui déménagent et emménagent jusqu'à sept fois l'an. En outre — c'est tout le charme du livre — le récit nous est fait par une fillette, Marcelline, la huitième d'une famille de onze enfants, la petite sœur de Barnabé, la propre belle-sœur de Théoda.

Autour de ce drame d'amour, elle a ainsi créé l'atmosphère, évoqué toute la vie d'un village, avec ses légendes et ses bizarres coutumes, ses haines et ses vengeances, ses fêtes et ses superstitions. La vision de la conteuse est bien celle d'une enfant qui se tient tout près de terre, qui voit les choses d'en bas, et surtout les petites choses — une fleur, un papillon lycoène, des raisins d'ours, momentanément plus importants pour elle que les

amours et les fautes des grandes personnes. C'est cette vision enfantine qui impose au roman son rythme lent, qui justifie les digressions, les hésitations, les imprécisions. Il semble parfois que le fil du récit soit perdu. Puis soudain l'auteur le ressaisit et, durant quelques pages, le tient fermement, pour le lâcher encore. Cette vision explique aussi certaines erreurs de perspective. Des scènes essentielles se détachent mal d'autres, qui sont sans importance pour la conduite du récit. La main qui nous guide n'est pas toujours très ferme. Faut-il le regretter? Je ne le pense pas. Cette brume qui enveloppe le roman, comme elle enveloppe, au temps des saillies, la charrue de Rémi, ne lui confère qu'un charme de plus.

Propre fille du peintre Edmond Bille, Mme Corinna Bille est surtout une visuelle. Les paysages, les couleurs l'intéressent plus, non peut-être que les ames, mais dans tous les cas, que les idées. Elle peint en maître certaines scènes. Celles, par exemple, du serpent que Théoda coupe en deux tronçons, d'un coup de sa fauille, celle de la décollation des deux amants — rendues avec une fraîcheur et une sobriété admirables. Sa langue — pas toujours très orthodoxe — est, du moins, très personnelle, parfaitement adaptée au sujet, pleine d'expressions neuves, parfois de véritables trouvailles. Avec un goût sûr, elle choisit ses images dans le cadre du sujet. De sorte qu'elles contribuent à l'atmosphère générale, au lieu de la détruire, comme il arrive aujourd'hui à tant de jeunes écrivains soucieux surtout d'inédit, d'imprévu.

grande couture; VIONNET, Carmen, modes, WIEGANDT, Andrée, grande couture (Candidates de la liste d'entente du Comité féminin d'action et du groupement professionnel).

(O.) DESCLOUX, A. piqueuse, GORGERT, fourreuse, KUNG, Cécile, fourreuse, LANG, couturière, PALLUD, carderie, RAPIN, raseuse. (Viennent toutes 6 en tête de liste, candidates de l'Union des Syndicats).

GROUPE VIII (Arts graphiques). (P.) MURI, L. librairie, HERMENIAT, photographe (Liste d'entente du Comité féminin d'action et du Groupement professionnel).

GROUPE IX (Transports, jardinage, etc.) (P.) AUDERSET, camionnage, FLEURIOT, fleuriste. (Liste d'entente du Comité féminin et des groupements professionnels).

GROUPE X (Commerce, banques, etc.) (O.) RICARD, Graz. (Liste des groupements professionnels).

GROUPE XL (Carrières libérales, ménagères, etc.). (P.) AUDEOUX, Anne, oculiste, FATIO DELESSERT, Y. maîtresse de maison, ZIMMERMANN-JACOB, maîtresse de maison, LAMBOSSY, E., médecine-dentiste, LESCAZE, A., maîtresse de maison, (Liste du Comité féminin d'action et du Comité d'entente).

(O.) SOLDINI, institutrice (passe en tête de liste, candidate de l'Union des Syndicats), BRIDEL, Danielle, secrétaire, candidate du Comité féminin d'action et des corporations).

GROUPE XII (Campagne). Cercle de Pregny-Gd-Saconex (P.) GINOIX, Jeanne (Liste du Comité féminin d'action); Cercle de Chêne: WERNER-FLOURNOY, A. (P.) (Liste d'entente).

N. B. Mes. Schmidt-Alfard (P.) (Groupe II) et Brustlein (P.) (Groupe X) dont notre précédent numéro annonçait la candidature s'étaient désistées avant les élections.

## Les femmes françaises ont voté

Mme Volait-Méautis, une Fribourgeoise devenue Française par son mariage avec M. Volait, professeur de philosophie à Lausanne, décédé il y a une vingtaine d'années, et fixée dès lors près de Grenoble, nous écrit sa joie d'avoir été nommée conseillère municipale à la Tronche (Grenoble). Elle est mère de huit enfants, a eu un gendre prisonnier pendant cinq ans, a un fils blessé dans un hôpital militaire et un autre soldat dans l'armée française occupante.

...Je me suis toujours intéressée au vote des femmes, écrit-elle; vous aviez raison de dire que la Suisse serait le dernier pays à l'adopter...

Nous félicitons Mme Volait pour sa nomination, car elle est très capable et nous déplorons que son pays d'origine soit si retardé.

\*\*\*

La petite ville française de Pont de Roide, près de la frontière suisse, vient de se donner un nouveau maire en la personne de Mme Garnier qui s'est acquis de nombreux titres à la confiance des électeurs... et des électrices.

\*\*\*

Et Mme Malaterre-Sellier, de passage à Genève pour trois fois vingt-quatre heures nous a dit, elle aussi, bien des choses intéressantes, sur lesquelles le temps nous manque pour rentrer aujourd'hui. Cela sera pour notre prochain numéro.

## A travail égal, salaire égal

(suite de la 1<sup>re</sup> page)

Les femmes n'ont jamais manqué de courage, de patience, de capacités et de conscience, mais deux guerres ont prouvé que ces qualités réservées autrefois au foyer — ont autant de valeur hors de la maison. Cela a été démontré à l'évidence lors de la première guerre mondiale et la contribution féminine a conduit à l'égalité politique. La contribution beaucoup plus étendue fournie par les femmes dans cette guerre, à l'industrie, au commerce et aux divers services publics, leur donne le droit de prétendre

**ÉCOLE VINET**  
Ecole pour Jeunes Filles — 10<sup>4</sup> année  
Classes préparatoires, secondaires  
et gymnas. et gymnas.  
**LAUSANNE - RUE DU MIDI, 13**  
TELEPHONE 2.44.20

**Les fleurs ont leur langage**  
Les plus belles  
Les plus fraîches  
se trouvent chez **Hirt**  
4, rue de la Fontaine Tél. 5.01.60  
GENÈVE

**BAECHLER**  
teint tout, nettoie tout!

**GRANDE MAISON DE BLANC**  
14, RUE DE Calicoes Angle Rue  
RIVE Verdaine  
La Maison des bonnes qualités

Michel. Ils parcoururent aussi l'Espagne. Revenue à Sierre — et pour longtemps, cette fois — Corinna Bille tomba malade. De longs mois, il lui fallut rester alitée, à Chandolin, n'ayant autour d'elle que la neige ou les oiseaux. C'est alors, dans ses heures de silence, qu'elle sentit s'éveiller l'impérieux besoin de fixer sur le papier tout le merveilleux dont son âme était pleine.

D'abord, elle composa quelques nouvelles dont l'une obtint, en 1933, le premier prix de l'Institut national genevois. D'autres suivirent, publiées par des revues, puis des poèmes en vers libre qui componeront un charmant recueil aujourd'hui presque introuvable: *Printemps*. Enfin, d'une encre qui gelait au bout de sa plume, elle ébaucha: *Théoda*.

La santé heureusement rétablie, Mme Corinna Bille peut aujourd'hui se livrer sans entraves au travail. Elle prépare un recueil de nouvelles: *Douleurs payssanes* et deux nouveaux romans: *Le sabot de Vénus* et *Les Raisins de verre*. Beaucoup de petits génies ont présidé à son entrée dans la carrière. Et l'un d'eux, je crois, lui souffle à l'oreille les titres de ses ouvrages.<sup>1</sup>

Dorette BERTHOUD.

<sup>1</sup> On sait qu'un des prix de la Fondation Schiller vient d'être attribué à Corinna Bille (Réd.).

dre à l'égalité économique. Elles réclament — et méritent — le même taux de salaire pour l'homme et la femme accomplissant le même travail avec une habileté équivalente. La première tâche de la Commission Royale (espérons qu'elle l'accomplira) sera donc de faire passer dans la pratique un principe depuis longtemps accepté en théorie.

Le gouvernement envisage actuellement deux mesures qui détruisent quelques-uns des arguments les plus forts employés jusqu'ici contre la revendication des femmes: «A travail égal, salaire égal»: Premièrement, une politique d'emploi intégral de la main-d'œuvre ne peut être basée sur la discrimination des sexes. En effet, s'il est moins onéreux d'employer des femmes, la tendance sera de ne pas employer d'hommes puisque le rendement sera le même, tandis que le salaire ne le sera pas. Deuxièmement, les allocations familiales nivelleront les inégalités économiques entre les travailleurs ayant charge de famille et ceux qui n'en ont pas. Comme complément de ces mesures, il faudrait envisager un ajustement des impôts ainsi que la fourniture de repas scolaires.

Une autre mesure nécessaire — principalement dans les services de l'Etat — serait de lever l'interdiction d'employer des femmes mariées. Cela a été fait dans l'enseignement, mais pas encore dans les services civils. L'appui déjà donné par 150 membres du Parlement — de tendances politiques fort diverses — à une motion figurant à l'ordre du jour fait espérer que, bientôt, cette relique de l'époque victorienne disparaîtra. Quelle raison en effet peut-il y avoir de priver l'Etat de travailleuses expérimentées, dont les facultés et la compréhension ont pu être développées par la vie de famille, simplement parce qu'elles sont mariées? Une administration qui, dans beaucoup de ses départements, doit s'occuper des relations entre les membres de la communauté ne peut que gagner à employer des femmes mariées. Cet argument fut décisif en ce qui concerne l'enseignement.

Après tout, ces questions concernent les hommes aussi bien que les femmes, toute considération d'équité mise à part. L'expérience de ces années de guerre a prouvé que l'égalité de salaire garantit les intérêts de l'homme. L.A.E.U. (*Amalgamated Engineering Union*) admet les femmes comme membres et leur alloue les tarifs réservés à la main-d'œuvre qualifiée. Les syndicats ont adopté le «tarif pour le travail» comme ligne de conduite officielle.

Mais les réformes sont lentes dans la machine



Autour du postulat Oprecht.

Le Bureau du Comité d'action pour le suffrage féminin en Suisse, constitué à Berne le 10 mars dernier pour appuyer le postulat Oprecht déposé au Conseil national, s'est réuni à Berne, le 27 mai, au Daheim, sous la présidence de Mme A. Quinche (Lausanne). Il a pris connaissance des démarches faites dès lors auprès des conseillers nationaux, de l'adhésion de nouvelles associations, telles la Ligue du Gothard, la Guilde des Coopératives de Suisse, l'Union des Syndicats, etc.

Des lettres réclamant de l'appui et des secours financiers seront encore adressées à des associations qui n'assistaient pas à la séance du 10 mars, où qui n'ont pas encore donné leur adhésion, ainsi qu'aux associations et partis politiques.

Le Comité d'action sera complété par l'adhésion de personnalités des deux sexes qui ont rendu d'éminents services au suffrage féminin. Des Commissions seront constituées: propagande, finances, presse, conférences, liaison avec le Conseil national et les associations, etc. On projette d'organiser pour cet automne, à Berne, une grande manifestation publique réunissant tous les membres du Comité et des associations qui ont donné leur adhésion.

Enfin, Mme Grutter (Berne) a posé la question de la coordination du travail du Comité d'action avec les initiatives déposées dans plusieurs cantons, notamment avec le travail intense des Bernoises pour obtenir le droit de vote communal.

Chez les suffragistes vaudoises...

L'Association vaudoise pour le suffrage féminin a eu son assemblée annuelle le 12 mai au Lycée de Lausanne, sous la présidence de Mme Quinche, qui a eu le plaisir d'y saluer les déléguées de la section de Montreux reconstituée; quatre sections seulement étaient représentées. Mme Quinche a donné connaissance des démarches faites auprès des conseillers nationaux vaudois à propos du postulat Oprecht; seul a répondu M. H. Cottier (Lausanne), mais nous savons que plusieurs députés sont, sinon suffragistes, du moins féministes. Sur la demande du Parti radical suisse et du Secrétariat féminin suisse, Mme Quinche a fait une petite enquête sur la participation féminine dans les commissions

administrative! Plus que toute autre nation, la Grande-Bretagne a, pendant la guerre, mobilisé la main-d'œuvre féminine, et avec quel succès! Cette main-d'œuvre sera-t-elle gaspillée en vertu d'un vieux préjugé et d'une injustice quand on en aura besoin pour accomplir les tâches de la paix? C'est maintenant qu'on peut arriver à chances égales et salaire égal. L'intérêt national ne peut qu'être desservi par une injustice à l'égard d'une partie de la communauté et aucune nation n'a jamais pâti pour avoir redressé un tort.

H. H.

## L'idée marche à Lucerne aussi!

Une bonne nouvelle nous parvient de Suisse Centrale: une motion signée par deux députés catholiques et un député libéral, (le Dr. Muller-Turke, le mari de notre amie, la présidente de la Section lucernoise pour le suffrage) vient d'être déposée au Grand Conseil, demandant la possibilité d'étendre aux femmes le droit de vote et d'éligibilité en matière publique, tant cantonale que communale. Cette motion, qui surprendra agréablement ceux qui se représentent Lucerne souvent en arrière, prudente à l'excès et sans entraîn! sera discutée, nous écrit-on, dès l'automne.

Toutes nos félicitations pour cette bonne nouvelle aux suffragistes lucernoises, et tous nos vœux de succès. Car plus s'allonge la liste des cantons où le suffrage féminin cesse d'être une théorie abstraite et lointaine pour devenir une réalité qu'il faut discuter, plus le moment approche où la situation incroyable de la Suisse à l'égard de ses ressortissantes finira par se transformer.

## Une invasion féminine au Grand Conseil bernois !!

...Est-ce un chœur de campagne en excursion? ou des ménagères en promenade printanière?... telle est sans doute la question que se pose, non seulement «l'homme», mais encore «la femme de la rue», l'autre mercredi, lorsque un cortège imposant de plus d'une centaine de femmes traversera en bon ordre les rues de la cité bernoise, en se dirigeant vers l'Hôtel de ville. «Ah! disaient en branlant la tête quelques initiées, le suffrage féminin...»

officielles et a pu établir que 42 femmes seulement font partie de commissions scolaires (il y en a à peu près 250 dans le canton; 12 siègent dans les commissions d'apprentissage; 170 sont inspectrices des enfants placés (fonctions bénévoles) il y a 1 femme sur 16 membres dans la commission cantonale du chômage, 1 sur 9 dans la commission de contrôle des films cinématographiques, 1 sur 9 membres dans la commission contre la tuberculose, 41 sur 2378 membres des commissions communales ou intercommunales d'assistance; 25 sont membres des tribunaux de prud'hommes sur 421 juges. La Chambre pénale des mineurs compte une femme juge et une suppléante. Ce sont des chiffres toujours intéressants à considérer et qui prouvent qu'il y a un long chemin entre le pouvoir et le faire, entre la possibilité d'être nommée et le fait d'être nommée.

L'assemblée s'est réjouie des progrès faits par le suffrage féminin dans les pays qui nous entourent, de la nomination des conseillères municipales françaises et a déploré que la Suisse soit le seul pays qui ignore le suffrage féminin.

Mme Clarisse Francillon (Villette), la romancière bien connue, l'auteur de *Chronique locale*, de *Coquillage*, de *Béatrix et les insectes*, membre de la section lausannoise, avait bien voulu parler aux suffragistes du *Romancier et de ses mondes*, sujet passionnant, exposé avec une belle intelligence, qui aurait mérité un public plus étendu. Procédant par petites touches, comme dans ses romans, Mme Francillon nota des détails, des phrases entendues par hasard, des objets qui s'imposent à un certain moment, qui s'incrustent dans la mémoire du romancier et qui, à point nommé, sont utilisés au cours de la création. Le romancier parcourt ainsi, tel Dante en enfer, des cercles magiques où s'inscrit son œuvre, qui lui est dictée; c'est alors le roman libérateur où l'auteur déverse son cœur, ses pensées, son tourment ou sa joie. Mme Francillon eut encore des remarques pertinentes sur les difficultés du style, sur la technique qui répond à une nécessité profonde, sur la cadence intérieure qui tient de la magie, sur l'artiste qui modèle son époque, qui la rend plus vivante que n'est la réalité.

## ...et montreusiennes

Le groupe montreusien de l'Association vaudoise pour le suffrage féminin, en sommeil depuis le départ de Mme Kammacher, dentiste, pour Nyon, s'est reconstitué, le 12 mars, à l'occasion d'une causerie faite par Mme A. Quinche, présidente cantonale. La nouvelle présidente est Mme Cochard, à Fontanivent. Cette nouvelle rejoint les membres de l'association. S. B.